



Date de mise en ligne : 30 avril 2025

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 25 00032** du **17 AVR. 2025**
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) **OPTIQUE CARNOT**
 2 Bis rue Gourcuff
 94000 Creteil

En vue de la réalisation : Le projet prévoit l'installation de menuiseries en aluminium de couleur beige nacré (RAL 1035) dans les ouvertures actuellement en attente. Le coffret du rideau métallique sera également en beige nacré RAL 1035. Une porte sera tierce à doubles vantaux battants vers l'intérieur de 150 cm (2UP). De plus, une grille d'aération à simple vantail battant vers l'extérieur sera installée pour assurer la ventilation du local technique. Les menuiseries seront contrastées à l'aide de bandes adhésives placées entre 110 cm et 160 cm de hauteur, conformément aux normes d'accessibilité.

Sur un terrain sis 31 Avenue Carnot
Cadastré AO568

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.



Villeneuve-Saint-Georges, le **17 AVR. 2025**

Pour le Maire, par délégation,
La 5^{ème} Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que
l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n°
DP 94078 25 00032 du **17 AVR. 2025** a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,